



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15<sup>e</sup> séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

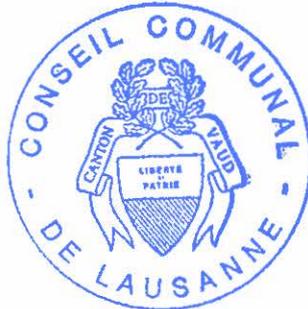
- vu le Rapport-préavis N° 2021/35 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> juillet 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts  
« Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe